Soixante-quatorzième année. — N° 105. Le Numéro : 1 fr. 50. Samedi 2 Mai 1942.

JOURNAL OFFICIEL
DE L'ÉTAT FRANÇAIS

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, Paris.	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
France, Colonies et pays de protectorat français	350 fr.	180 fr.	95 fr.
Etranger. Pays accordant 50 °/. sur les tarifs postaux	525 »	285 »	155 »
Etranger. Autres pays	690 »	360 »	185 »

Les abonnements partent du 1er ou du 16 de chaque mois.

L'Édition des « LOIS ET DÉCRETS » comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, décisions, instructions et circulaires; 2° les avis, communications, informations et annonces.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION VICHY (ALLIER) | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 2 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 169 du 18 février 1942 portant suppression des taxes départementales et communales sur les billards (p. 1669).

Loi n° 532 du 1er mai 1942 portant interdiction de certaines fonctions aux anciens dignitaires de la franc-maçonnerie en Algérie (p. 1670).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Ministère de l'intérieur.

Algérie. — *Décret* n° 1218 du 13 avril 1942 relatif aux chantiers de la jeunesse en Algérie (p. 1670).

Algérie. — *Décret* n° 1339 du 1er mai 1942 portant application à l'Algérie de la loi du 10 novembre 1941 sur les sociétés secrètes (p. 1670).

Arrêté du 1er mai 1942 déclarant d'utilité publique et urgent l'aménagement d'un terrain scolaire (p. 1670).

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DES ANCIENS COMBATTANTS

Arrêtés du 29 avril 1942 portant délégation de signatures (p. 1670).

Ministère des finances.

Arrêté portant nomination d'un censeur à la Banque de France (p. 1670).

Ministère de l'agriculture et du ravitaillement.

Arrêtés portant acceptation de démission et mutations (forêts) (p. 1671).

Secrétariat d'Etat à la guerre.

Décret n° 1177 du 15 avril 1942 portant promotions et nominations dans la Légion d'honneur (p. 1671).

Secrétariat d'Etat à la production industrielle.

Arrêté du 22 avril 1942 instituant une régie d'avances (p. 1672).

Arrêtés portant radiations et nominations (chambres de commerce de Nice et de la Rochelle) (p. 1672).

Arrêtés portant et rapportant des nominations d'administrateurs provisoires (p. 1672).

Décisions portant nominations:

Comité général d'organisation de l'industrie du cuir (p. 1675).

Commission d'homologation des véhicules électriques (p. 1675).

Secrétariat d'Etat aux communications.

Décret n° 226 du 26 janvier 1942 portant admissions à la retraite (administration centrale des postes, télégraphes et téléphones) (p. 1675).

Arrêté du 13 avril 1942 fixant le taux de la taxe destinée à couvrir les dépenses administratives du comité d'organisation professionnelle de l'industrie hôtelière pour l'année 1942 (p. 1675).

Arrêté du 16 avril 1942 relatif aux indemnités allouées au personnel des services extérieurs des postes, télégraphes et téléphones à des titres divers (p. 1675).

Arrêté du 16 avril 1942 fixant le taux de l'indemnité pour service à la mer allouée au personnel administratif des postes, télégraphes et téléphones (p. 1676).

Arrêtés du 16 avril 1942 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 1676).

Arrêté portant détachement (services extérieurs des postes, télégraphes et téléphones) (p. 1676).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT

Avis aux exportateurs de fruits à destination de la Suisse (p. 1676).

LOIS

LOI n° 169 du 18 février 1942 portant suppression des taxes départementales et communales sur les billards.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons:

Art. 1er. — L'article 492 du code des contributions indirectes est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« Sont supprimés:

« 1° L'impôt sur les billards publics ou privés institué par l'article 8 de la loi du 16 septembre 1871;

« 2° Les taxes sur les billards dont la perception au profit des communes et des départements était autorisée par la loi du 13 août 1926 ».

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 18 février 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,
PIERRE PUCHEU.

LOI n° 532 du 1er mai 1942 portant interdiction de certaines fonctions aux anciens dignitaires de la franc-maçonnerie en Algérie.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons:

Art. 1er. — Indépendamment des fonctions énumérées à l'article 2 de la loi du 2 juin 1941 portant statut des Juifs, sont interdites en Algérie, aux anciens dignitaires de la franc-maçonnerie, les fonctions ci-après:

Secrétaire général du gouvernement;
Inspecteur général de l'administration en Algérie;
Directeur au gouvernement général;
Inspecteur des communes mixtes;
Administrateur et administrateur adjoint de commune mixte;
Inspecteur du fonds commun des sociétés indigènes de prévoyance;
Caïd de commune mixte;
Caïd de commune de plein exercice.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de l'Etat français, inséré au *Journal officiel* de l'Algérie et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 1er mai 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,
PIERRE LAVAL.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Algérie. — **Décret n° 1218 du 13 avril 1942 relatif aux chantiers de la jeunesse en Algérie.**

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu la loi du 18 janvier 1941 instituant un stage obligatoire dans les chantiers de la jeunesse;
Vu les propositions du gouverneur général de l'Algérie;
Sur le rapport des ministres secrétaires d'Etat à l'intérieur et à l'économie nationale et aux finances et du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse,

Décrétons:

Art. 1er. — La loi du 18 janvier 1941 susvisée est étendue aux indigènes musulmans d'Algérie, non citoyens français, sous réserve des dispositions des articles ci-après.

Art. 2. — A titre transitoire, le recrutement des musulmans ne sera effectué que par voie d'engagements volontaires.

Art. 3. — Des arrêtés du gouverneur général, pris d'accord avec le commissaire général des chantiers de la jeunesse, fixeront les modalités d'application du présent décret.

Art. 4. — Les ministres secrétaire d'Etat à l'intérieur et à l'économie nationale et aux finances et le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de l'Etat français et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Vichy, le 13 avril 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,
PIERRE PUCHEU.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse,
JÉRÔME CARCOPINO.

Algérie. — **Décret n° 1339 du 1er mai 1942 portant application à l'Algérie de la loi du 10 novembre 1941 sur les sociétés secrètes.**

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu la loi du 10 novembre 1941 sur les sociétés secrètes;
Sur le rapport du chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Décrétons:

Art. 1er. — La loi du 10 novembre 1941 est applicable à l'Algérie, sous réserve des dispositions suivantes.

Art. 2. — Les demandes de dérogation présentées par les fonctionnaires algériens des cadres locaux devront être adressées au gouverneur général de l'Algérie dans un délai de trois mois à compter de la publication du présent décret pour les décisions d'exclusion antérieurement rendues et à dater de leur notification pour les décisions ultérieures.

Ces demandes ne pourront être présentées à la commission spéciale des sociétés secrètes que par le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur après avis du gouverneur général de l'Algérie.

Art. 3. — Les fonctionnaires et agents de l'Etat en service en Algérie seront soumis aux règles prévues par la loi du 10 novembre 1941, qui leur seront applicables dans leur intégralité.

Toutefois, les demandes qu'ils devront déposer par application de l'article 4 de ladite loi seront instruites par le gouverneur général de l'Algérie et transmises au ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur qui les adressera avec son avis motivé au secrétariat d'Etat intéressé.

Art. 4. — Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de l'Etat français et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Vichy, le 1er mai 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,
PIERRE LAVAL.

Terrains scolaires.

Par arrêté en date du 1er mai 1942, ont été déclarés d'utilité publique et urgents, par application de la loi du 18 juillet 1941, les travaux d'aménagement d'un terrain scolaire d'entraînement et de jeux, à effectuer sur son territoire, au lieudit « Travet », par la commune de Castres (Tarn).

Secrétariat général des anciens combattants

DÉLÉGATION DE SIGNATURES

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu la loi du 15 juillet 1940, notamment en son article 4;
Vu la loi du 1er novembre 1940;
Vu le décret du 29 mars 1941 portant nomination du secrétaire général aux anciens combattants,

Arrête:

Article unique. — Dans la liste de ses attributions, délégation permanente et générale est donnée à M. Musnier de Pleignes, secrétaire général des anciens combattants, à l'effet de signer, pour l'exécution des décisions générales prises par le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur et en son nom, tous arrêtés, ordonnances ou décisions.

Fait à Vichy, le 29 avril 1942.

PIERRE LAVAL.

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu l'article 4 de la loi du 15 juillet 1940;
Vu l'arrêté du 1er avril 1941 portant délégation de signature,

Arrête:

Article unique. — En cas d'absence ou d'empêchement du secrétaire général des anciens combattants, le directeur de la liquidation des pensions et, à son défaut, le sous-directeur de la liquidation des pensions ont la délégation de la signature du ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur pour les décisions relatives aux affaires suivantes:

1° Demandes de pensions ou allocations fondées sur l'invalidité, le décès ou la durée des services;
2° Demandes relatives à la retraite du combattant;
3° Demandes de secours;
4° Suppressions ou réductions de pension prononcées par application du décret du 25 août 1937.

Fait à Vichy, le 29 avril 1942.

PIERRE LAVAL.

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu l'article 1er du décret du 17 août 1938,

Arrête:

Article unique. — Les directeurs de l'intendance des divisions militaires, régions militaires et arrondissements maritimes ont la délégation permanente de la signature du ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur en ce qui concerne les décisions de suspension de payement de l'allocation spéciale de la loi du 22 mars 1935 et de remise en payement de ladite allocation.

Fait à Vichy, le 29 avril 1942.

PIERRE LAVAL.

MINISTÈRE DES FINANCES

Banque de France.

Par arrêté du ministre secrétaire d'Etat aux finances en date du 1er mai 1942, M. Boissard (Adéodat), directeur général de l'enregistrement, des domaines et du timbre, a été nommé censeur de la Banque de France, en remplacement de M. Filippi (Jean).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT

Forêts.

Par arrêté en date du 31 mars 1942, est acceptée à compter du 21 mars 1942, la démission de M. Chazalette (Alphonse), garde domanial des forêts à Ceillac (Hautes-Alpes).

Par arrêté en date du 8 avril 1942, M. Bailly (René-William-Joseph), inspecteur des forêts de 1re classe à Bar-le-Duc (Meuse), est nommé, en la même qualité, d'office et dans l'intérêt du service, à Briey (Meurthe-et-Moselle), en remplacement de M. Houpert, qui a reçu une autre affectation.

Par arrêté en date du 8 avril 1942, M. Joly (Pierre), inspecteur des forêts de 4e classe, chef des bureaux de la 31e conservation des forêts et adjoint au conservateur des forêts à Chaumont (Haute-Marne), est nommé, sur sa demande, avec ses grade et classe actuels, rédacteur au 2e bureau de la direction des forêts, de la chasse et de la pêche, à Paris (poste vacant).

Par arrêté en date du 3 avril 1942:

M. Vialle (Roger), garde domanial des forêts à Maron, maison forestière de Marie-Chanois (Meurthe-et-Moselle), a été affecté à Gondreville (Meurthe-et-Moselle), en remplacement de M. Dubois.

M. Rocca (Marcel), garde domanial des forêts à Ailly-sur-Meuse (Meuse), a été affecté à Sainte-Marie-de-Cuines (Savoie). Maintenu.

M. Roulx (Toussaint), brigadier des forêts à Saint-Crépin (Hautes-Alpes), a été affecté à Briançon (Hautes-Alpes), en remplacement de M. Coudeyre.

M. Clerc (Roger), brigadier des forêts à Montbéliard (Doubs), a été affecté à Trévillers (Doubs), en remplacement de M. Carry.

M. Charpiot (Georges), brigadier des forêts à Authoison (Haute-Saône), a été affecté à Montbéliard (Doubs), en remplacement de M. Clerc.

M. Rigollet-Boulangeot (Auguste), garde domanial des forêts à Valjouffrey (Isère), a été affecté à Voreppe, maison forestière de Chalais (Isère), en remplacement de M. Saint-Pierre.

M. Sarret (Jean), brigadier des forêts à Vaulnaveys-le-Haut (Isère), a été affecté à Vizille (Isère), en remplacement de M. Pontonnier.

M. Lapasset (Jean), brigadier des forêts à Toulouse (Haute-Garonne), a été affecté à Saint-Denis-en-Bugey (Ain), en remplacement de M. Miollan.

M. Lapene (Jean), garde domanial des forêts à Lassales (Hautes-Pyrénées), a été affecté à Lannemezan (Hautes-Pyrénées), en remplacement de M. Destouesse.

M. Tajan (Jean), garde domanial des forêts à Puntous (Hautes-Pyrénées), a été affecté à Lassales (Hautes-Pyrénées), en remplacement de M. Lapene.

M. Maniccia (Antoine), brigadier des forêts à Nice (Alpes-Maritimes), a été affecté à Saint-Martin-Vésubie (Alpes-Maritimes). — Maintenu.

M. Luiggi (Virginus), brigadier des forêts à Calenzana, maison forestière de Bonifato (Corse), a été affecté à Barjols (Var), en remplacement de M. Bost.

M. Jeanroy (Georges), brigadier des forêts à Dompaire (Vosges), a été affecté à Plancher-les-Mines, maison forestière de Saint-Antoine (Haute-Saône), en remplacement de M. Clerc.

M. Destouesse (Gustave), garde domanial des forêts à Lannemezan (Hautes-Pyrénées), a été affecté à Confracourt (Haute-Saône). — Maintenu.

M. Coudeyre (Armand), brigadier des forêts à Briançon (Hautes-Alpes), a été affecté à Aniane (Hérault), en remplacement de M. Viala.

M. Pugens (Léon), garde domanial des forêts à Poiseux, maison forestière du Bourgelé (Nièvre), a été affecté à la Tremblade, maison forestière de la Bouverie (Charente-Maritime), en remplacement de M. Kunsch.

M. Paolini (Ange), brigadier des forêts à Thones (Haute-Savoie), a été affecté à Annecy (Haute-Savoie), en remplacement de M. Bres.

Par arrêté en date du 8 avril 1942:

M. Pelloux (Rémy-Auguste-Eugène), garde domanial des forêts à Moretel-de-Maillles (Isère), poste supprimé, est affecté, d'office et dans l'intérêt du service, au poste de Saint-Pierre-d'Allevard (Isère).

M. Chatain (Marcel-Alexis-Léon-Marius), brigadier des forêts au Versoud (Isère), poste supprimé, est affecté, d'office et dans l'intérêt du service, au poste de Domène (Isère).

M. Prayer (Gaston-Roger-Elie), garde domanial des forêts à Saint-Bernard-du-Touvet (Isère), poste supprimé, est affecté, d'office et dans l'intérêt du service, au poste de Saint-Pancrasse (Isère).

M. Petit (Etienne), garde domanial des forêts à Charmois (Meurthe-et-Moselle), poste supprimé, est affecté, d'office et dans l'intérêt du service, au poste de Dameleviéres (Meurthe-et-Moselle).

M. Dideron (Louis-Auguste-Philippe), brigadier des forêts au Fontanil (Isère), poste supprimé, est affecté, d'office et dans l'intérêt du service, au poste de Saint-Egrève (Isère).

M. Ququ (Camille-Auguste), brigadier des forêts à Lunéville (Meurthe-et-Moselle), poste supprimé, est affecté, d'office et dans l'intérêt du service, au poste de Rehainviller (Meurthe-et-Moselle).

M. Pierret (Gaston), garde domanial des forêts à Giriviller (Meurthe-et-Moselle), poste supprimé, est affecté, d'office et dans l'intérêt du service, au poste de Gerbéviller (Meurthe-et-Moselle).

M. Hayotte (Médard-Nicolas), garde domanial des forêts à Vallois (Meurthe-et-Moselle), poste supprimé, est affecté, d'office et dans l'intérêt du service, au poste de Mattexey (Meurthe-et-Moselle).

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA GUERRE

Décret n° 1177 du 15 avril 1942 portant promotions et nominations dans la Légion d'honneur.

Par décret en date du 15 avril 1942, rendu sur la proposition de l'amiral de la flotte, ministre de la défense national, ministre secrétaire d'Etat à la guerre, par intérim, en application de la loi du 11 octobre 1941 relative à la nomination ou à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés à 100 p. 100;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions ou nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité à 100 p. 100 à titre définitif, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur;

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang du 12 septembre 1939.)

FLORI (Paul-François), ancien capitaine du 314e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 7 novembre 1940.)

DUCHESNE (Georges-Gustave-Edouard), ancien lieutenant du 314e rég. d'infanterie.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 6 août 1937.)

CHARTIER (Marcellin), ancien soldat du 92e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 21 janvier 1938.)

VEZIN (Auguste-Eugène-Constant), ancien soldat du 132e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 8 avril 1938.)

KERBOURCH (Paul-Jacques), ancien soldat du 135e rég. d'infanterie.

LE GAC (Pierre), ancien soldat du 294e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 24 juin 1938.)

MAILLARD (André-Gabriel), ancien soldat du 6e rég. du génie.

(Pour prendre rang du 26 juillet 1938.)

LABORDE (Fernand), ancien caporal du 23e rég. d'infanterie coloniale.

(Pour prendre rang du 23 août 1938.)

DESBOIS (Désiré-Alexandre), ancien soldat du 156e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 8 septembre 1938.)

PHILIPPE (Henri), ancien soldat du 24e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 23 septembre 1938.)

BASTIEN (Charles), ancien soldat du 42e bataillon de chasseurs à pied.

(Pour prendre rang du 26 septembre 1938.)

LOUCHET (Antonio-Fernand), ancien soldat du 39e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 12 octobre 1938.)

LEURS (Joseph-Ambroise-Julien), ancien soldat du 8e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 31 octobre 1938.)

MOURUS (Maurice), ancien soldat du 69e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 23 novembre 1938.)

HENRY (Yves-René-Marie), ancien soldat du 134e rég. d'infanterie.

LECRU (Ferdinand), ancien caporal du 10e rég. d'infanterie.

MIRBEAU (Pierre-Charles-Léon), ancien soldat du 90e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 24 novembre 1938.)

FENET (Octave-Albert), ancien sergent du 25e bataillon de chasseurs à pied.

(Pour prendre rang du 28 novembre 1938.)

BERIAU (Alexis-Bénoni), ancien soldat du 97e rég. d'infanterie territoriale.

CASSAN (Alfred-Edouard), ancien soldat du 7e rég. d'infanterie coloniale.

COTE (Eugène), ancien soldat du 159e rég. d'infanterie.

DELAUNAY (Eugène-Joseph), ancien soldat du 272e rég. d'infanterie.

GUERIN (Emile-Célestin-Jean), ancien soldat du 147e rég. d'infanterie.

GUILLON (Moïse-Albert), ancien soldat du 100e rég. d'infanterie.

HURY (Silvain), ancien caporal du 90e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 5 décembre 1938.)

BROSSIER (Pierre-Marie-Léon), ancien soldat du 155e rég. d'infanterie.

CRAMPON (Léopold-Gustave), ancien soldat du 128e rég. d'infanterie.

YVER (Henri-Victor), ancien soldat du 101e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 23 mars 1939.)

CADENEL (Henri), ancien soldat du 63e bataillon de chasseurs alpins.

(Pour prendre rang du 17 avril 1939.)

AIACH (Moïse), ancien soldat du 3e rég. de zouaves.

(Pour prendre rang du 19 mai 1939.)

MAZIERE (Félix), ancien soldat du 100e rég d'infanterie.

(Pour prendre rang du 1er juin 1939.)

MUCHEMBLED (Léonce-Victor), ancien caporal du 33e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 5 juin 1939.)

CORION (Félix-Emile), ancien soldat du 129e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 24 juillet 1939.)

FAYARD (Jean), ancien soldat du 69e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 12 septembre 1939.)

LECCIA (Charles-Antoine Dominique), ancien caporal au 10e rég. d'infanterie

(Pour prendre rang du 18 décembre 1939.)

DUBOIS (Saint-Jean), ancien soldat du 143e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 30 décembre 1939.)

LAVAINE (Jean-Baptiste-Joseph), ancien maréchal des logis du 51e rég. d'artillerie.

REQUINTEL (Eugène-Marie), ancien soldat du 70e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 4 avril 1940.)

GROULEZ (Georges-Alfred), ancien soldat du 103e rég. d'artillerie lourde.

(Pour prendre rang du 12 avril 1940.)

LEGER (François-Joseph), ancien soldat du 33e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 1er mai 1940.)

ROGER (Edmond), ancien caporal du 69e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 7 novembre 1940.)

BRIOIS (François-Gabriel), ancien aspirant du 254e rég. d'infanterie.

CAMUSAT (Edouard-Gaston-Emile), ancien soldat au 60e bataillon de chasseurs.

(Pour prendre rang du 28 novembre 1940.)

GUIET (Camille - Henri), ancien soldat du 9e rég. d'infanterie.

(Pour prendre rang du 8 mars 1941.)

DESSAUX (Henri-Gabriel-Marius), ancien brigadier du 31e rég. de dragons.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Régie d'avances.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

Vu l'article 94 du décret du 31 mai 1862 sur la comptabilité publique,

Arrêtent.

Art. 1er. — Il est institué à Toulouse (Haute-Garonne) une régie d'avances pour le payement des dépenses de gardiennage, d'entretien et de frais de réception des marchandises aux usines de Moustajon et de Borde-del-Biehl (Haute-Garonne).

Art. 2. — Le montant maximum des avances qui pourront être consenties au régisseur est fixé à la somme de 20.000 fr.

Il devra être justifié de l'emploi de ces avances dans le délai d'un mois prévu par les règlements sur la comptabilité publique.

Art. 3. — Le titulaire de la régie d'avances sera nommé par arrêté du secrétaire d'Etat à la production industrielle.

Art. 4. — Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et le secrétaire d'Etat à la production industrielle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 avril 1942.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

Pour le ministre et par délégation:

Le secrétaire général de l'énergie,

H. LAFOND.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,

Pour le ministre:

Le conseiller d'Etat secrétaire général pour les finances publiques,

HENRI DEROY.

Chambre de commerce de Nice.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

Vu le décret du 6 décembre 1860 créant une chambre de commerce à Nice;

Vu la loi du 11 avril 1941,

Arrête:

Article unique. — M. Jean-Auguste Angeleri est radié de la liste des membres de la chambre de commerce de Nice.

Fait à Paris, le 29 avril 1942.

JEAN BICHELONNE.

Chambre de commerce de la Rochelle.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

Vu l'arrêté des consuls du 22 pluviôse an XI créant une chambre de commerce à la Rochelle;

Vu le décret du 11 août 1908 fixant à quinze le nombre des membres de cette compagnie;

Vu la loi du 11 avril 1941,

Arrête:

Art. 1er. — MM. Castaing et Charriau sont radiés de la liste des membres de la chambre de commerce de la Rochelle.

Art. 2. — Sont nommés membres de la chambre de commerce de la Rochelle:

M. Raymond Billiez, constructeur de navires, la Rochelle.

M. Georges Juin, administrateur de la société Delmas Vielljeux Graigola, constructeur de navires, la Rochelle.

M. Jean Lafuste, fers et quincaillerie en gros, la Rochelle.

M Maurice Martel, directeur des rizeries indochinoises, la Rochelle.

M. Erich Morch, négociant importateur, la Rochelle.

M. André Poirier, épicier à la Rochelle.

M. Louis Prunier, armateur à la pêche, la Rochelle.

M. Jules Veteau, mareyeur, la Rochelle.

Fait à Paris, le 30 avril 1942.

JEAN BICHELONNE.

Administrateurs provisoires.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

Vu la loi du 10 septembre 1940 prévoyant la nomination d'administrateurs provisoires des entreprises privées de leurs dirigeants;

Vu le décret du 16 janvier 1941;

Vu l'impossibilité où se trouvent les dirigeants des entreprises Pierre Foury, sises 78, rue d'Anjou, et 70, rue La Fayette, à Paris, d'exercer leurs fonctions,

Arrête:

Article unique. — M. Cailleton, 64, rue Notre-Dame-de-Nazareth, à Paris (3e), est nommé administrateur provisoire des entreprises Pierre Foury, 78, rue d'Anjou, et 70, rue La Fayette, à Paris.

Fait à Paris, le 23 avril 1942.

Pour le secrétaire d'Etat à la production industrielle et par délégation:

Le conseiller d'Etat secrétaire général de l'industrie et du commerce intérieur,

BICHELONNE.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

Vu la loi du 10 septembre 1940 prévoyant la nomination d'administrateurs provisoires des entreprises privées de leurs dirigeants;

Vu le décret du 16 janvier 1941;

Vu l'impossibilité où se trouvent les dirigeants des entreprises ci-dessous d'exercer leurs fonctions,

Arrête:

Article unique. — Sont nommés, pour les entreprises figurant ci-dessous, les administrateurs provisoires dont les noms suivent:

M. Alin, 7, rue du 29-Juillet, à Paris, pour l'entreprise Guitis, 5, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris (pour prendre effet à la date du 1er avril 1941).

M. Allie, 4, rue de l'Abbé-Grandjean, à Fontenay-aux-Roses, pour l'entreprise Hirschfeld, 17, rue de Châteaudun, à Paris (pour prendre effet à la date du 1er avril 1941).

M. Autonne-Bour, 2, rue Greuze, à Paris, pour l'entreprise Bancu Meer, 52, rue de Lancry, à Paris (pour prendre effet à la date du 26 juillet 1941).

M. Baillat, 56, rue de la Victoire, à Paris, pour l'entreprise Mario Naar, 30, rue Saint-Placide, à Paris (pour prendre effet à la date du 1er août 1941).

M. Darribère, 2, rue Paul-Bodin, à Paris, pour l'entreprise Minski, 54, rue de Bondy, à Paris (pour prendre effet à la date du 5 juin 1941).

M. Billot, 40, rue d'Hauteville, à Paris, pour l'entreprise Stein, 11, rue des Petites-Ecuries, à Paris (pour prendre effet à la date du 9 avril 1941).

Mlle Bire, 10, rue Küss, à Paris, pour l'entreprise Ledermann, 49, rue de Turenne, à Paris (pour prendre effet à la date du 3 juin 1941).

M. J. Boissonnet, 10, rue Simon-Dereure, à Paris, pour l'entreprise Société française de la mécanique, 51 à 65, boulevard Soult, à Paris (pour prendre effet à la date du 24 octobre 1941).

M. Le Brun, 19, rue Berteaux-Dumas, à Neuilly-sur-Seine, pour l'entreprise Ogrodnik, 62, rue de Montreuil, à Paris (pour prendre effet à la date du 30 juin 1941).

M. Bureau, 14, boulevard de l'Hôpital, à Paris, pour l'entreprise Parizeaux, 14, avenue des Gobelins, à Paris (pour prendre effet à la date du 4 avril 1941).

M. Cabane, 16, rue Royer-Collard, à Paris, pour l'entreprise Ztrajt, 19, rue de Cléry, à Paris (pour prendre effet à la date du 4 juin 1941).

M. Campagne, 9, rue du Trésor, à Paris, pour l'entreprise Birnbaum, 27, rue Marbeuf, à Paris (pour prendre effet à la date du 24 février 1942).

M. Champion, 20 *bis*, rue La Boétie, à Paris, pour les entreprises:

Peliks, 18, rue Clapeyron, à Paris (pour prendre effet à la date du 19 mai 1941);

Rosenfalg, 3, rue de Suresnes, à Paris (pour prendre effet à la date du 19 mai 1941).

M. Chapal, 27, rue Ginoux, à Paris, pour l'entreprise Pelleteries du passage Violet, 3, passage Violet, à Paris (pour prendre effet à la date du 5 mars 1941).

M. Costadau, 13, rue Treilhard, à Paris, pour l'entreprise Seibon, 48, rue du Caire et 2, place du Caire, à Paris (pour prendre effet à la date du 24 avril 1941).

M. Cotelle, 108, boulevard de Magenta, à Paris, pour les entreprises:

Alevy, 12, rue Lentonnet, à Paris (pour prendre effet à la date du 23 septembre 1941);
Behar (Salomon), 18, rue Paul-Appel, à Paris (pour prendre effet à la date du 23 septembre 1941).

M. Prevot-Darville, 4, rue des Apennins, à Paris, pour l'entreprise Probstein, 4, rue des Ecouffes, à Paris (pour prendre effet à la date du 3 juin 1941).

M. Deshayes, 5, rue Fourcade, à Paris, pour l'entreprise Guttmann, 5, rue des Ecouffes, à Paris (pour prendre effet à la date du 5 juillet 1941).

M. Desmier, 10, rue Danton, a Paris, pour les entreprises:

Jonas, 71, boulevard de Sébastopol, à Paris (pour prendre effet à la date du 24 novembre 1941);
Bojman, 111, rue d'Aboukir, à Paris (pour prendre effet à la date du 24 novembre 1941).

M. Dechaux, 28, boulevard Saint-Germain, à Paris, pour l'entreprise Frutchmann, 13, rue Montyon, à Paris (pour prendre effet à la date du 19 mars 1942).

M. Drapier, 21, avenue Victor-Hugo, à Paris, pour l'entreprise Pickar, 56, rue Saint-Georges, à Paris (pour prendre effet à la date du 4 avril 1941).

M. Durac, 395, rue des Pyrénées, à Paris, pour l'entreprise Riss, 113, avenue P.-Champaubert, à Paris (pour prendre effet à la date du 27 mai 1941).

M. Fabre, 91, avenue Kléber, à Paris, pour l'entreprise Lew (Joseph), 56, rue Compans, à Paris (pour prendre effet à la date du 13 juin 1941).

M. Fabre (Lucien), 91, avenue Kléber, à Paris, pour les entreprises:

Starer, 15, rue Manin, à Paris (pour prendre effet à la date du 9 avril 1941);
Krieks, 13, rue des Martyrs, à Paris (pour prendre effet à la date du 3 avril 1941).

M. Froger, 18, boulevard de Magenta, à Paris, pour les entreprises:

Chouty, 12, boulevard Poissonnière, à Paris (pour prendre effet à la date du 29 mars 1941);
Wormser, 16, boulevard Saint-Denis, à Paris (pour prendre effet à la date du 7 avril 1941);
Charles, 128 *ter*, boulevard de Clichy, à Paris (pour prendre effet à la date du 29 mars 1941).

M. Gazareth, 7 *bis*, rue de Téhéran, à Paris, pour l'entreprise Chantier Péreire, 18, boulevard Victor-Hugo, à Clichy (pour prendre effet à la date du 25 mars 1941).

M. Girault, 72, avenue de Villiers, à Paris, pour l'entreprise Eltex, 29, rue des Jeûneurs, à Paris (pour prendre effet à la date du 26 mars 1941).

M. Gluais, 78, boulevard Soult, à Paris, pour les entreprises:

Paulotsky, 5, cité Riverain, à Paris (pour prendre effet à la date du 4 avril 1941).
Zukervar, 32, rue de Montholon, à Paris (pour prendre effet à la date du 7 avril 1941).

M. Guillemin, 18, boulevard de Strasbourg, à Paris, pour l'entreprise Hechter, 1, rue Bichat, à Paris (pour prendre effet à la date du 7 mai 1941).

M. Haran (René), 42, rue La Boétie, à Paris, pour l'entreprise Meyer (Roland), 31, rue La Boétie, à Paris (pour prendre effet à la date du 26 janvier 1942).

M. Hardy, 67, rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris, pour l'entreprise Rosemberg, 56, rue Riquet, à Paris (pour prendre effet à la date du 23 juin 1941).

M. Hermann, 4, avenue d'Eylau, à Paris, pour l'entreprise Société civile immobilière, 22, rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris (pour prendre effet à la date du 9 mai 1941).

M. Jarre de La Belde, 10, avenue Vion-Whitcomb, à Paris, pour les entreprises:

Tabakmann, 13, rue Saulnier, à Paris (pour prendre effet à la date du 24 juillet 1941).
Dulitchi, 36, rue d'Hauteville, à Paris (pour prendre effet à la date du 24 juillet 1941).

M. Jouet, à Rosay-en-Brie (Seine-et-Marne), pour l'entreprise Société civile immobilière de la rue du Docteur, 92, boulevard Malesherbes, à Paris (pour prendre effet à la date du 20 mai 1941).

M. Jouis, 16, rue Pierre-Cherest, à Neuilly-sur-Seine, pour l'entreprise Dreyfus (André), « l'industrie papetière », 17, rue Ambroise-Thomas, à Paris (pour prendre effet à la date du 15 février 1941).

M. Lavielle, 60, avenue Jean-Jaurès, à Paris, pour l'entreprise Gruman, 36, rue des Ormeaux, et 8, passage Maigrot-Delaunay, à Paris (pour prendre effet à la date du 18 juin 1941).

M. Macre, 41, rue de Boulainvilliers, à Paris, pour l'entreprise Société civile de Susey, 39, boulevard Haussmann, à Paris (pour prendre effet à la date du 20 mai 1941).

M. Manoncourt, 179, boulevard Malesherbes, à Paris, pour l'entreprise Birkenthal, 4, rue Lécluse, à Paris (pour prendre effet à la date du 23 septembre 1941).

M. Masson, 3, place Saint-Michel, a Paris, pour l'entreprise Tissus Claudy, 124, allée de Rosny, au Perreux-sur-Marne (pour prendre effet à la date du 13 juin 1941).

M. Menage, 12, rue Renault, à Saint-Mandé, pour l'entreprise Culman « La Salamandre », 218, rue Saint-Denis, à Paris (pour prendre effet à la date du 13 juin 1941).

M. Mourier (Ferdinand), 5, rue Saint-Augustin, à Paris, pour l'entreprise Schick, 28, rue Bergère, à Paris (pour prendre effet à la date du 21 décembre 1940).

M. Noailly, 34, rue Grenéta, à Paris, pour l'entreprise Grands magasins Hannaux, 49, rue d'Hauteville, à Paris (pour prendre effet à la date du 31 mars 1941).

M. Alif, 11 *bis*, avenue Carnot, à Paris, pour l'immeuble sis 6, rue de Bellechasse, à Paris, appartenant à consorts Lievre, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 28 juin 1941).

M. Aupied, 92, avenue Mozart, à Paris, pour l'immeuble sis 2, rue des Pruniers, à Paris, appartenant à Hartmann, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 4 septembre 1941).

M. Begot, 82, avenue de Neuilly, à Neuilly-sur-Seine, pour l'immeuble sis 8, rue d'Orléans, à Neuilly-sur-Seine, appartenant à Mme Peress, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 20 septembre 1941).

M. Canet, 17, boulevard Bourdon, à Paris, pour l'immeuble sis 9, rue Claude-Tillier, à Paris, appartenant à Gross, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 9 octobre 1941).

M. Carpentier, 10, rue Lord-Byron, à Paris, pour:

Immeuble sis 4, rue Elysée-Reclus, à la Varenne-Saint-Hilaire, appartenant à Weil (Elise), même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 19 juillet 1941);
Immeuble sis 24, chemin des Postes, à Pavillons-sous-Bois, appartenant à Mme Romano Eskenazi, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 8 octobre 1941).

M. Charlopean, 58, rue Saint-André-des-Arts, à Paris, pour:

Immeuble sis 6, rue de Douai, à Paris, appartenant au docteur Mook, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 3 octobre 1941);
Immeuble sis 9, rue Bélidor, à Paris, appartenant au docteur Mook, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 26 septembre 1941).

M. Darre, 5, rue du Louvre, à Paris, pour:

Immeuble sis 12, rue Anatole-de-la-Forge, à Paris, appartenant à Chapiro, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 27 septembre 1941);
Immeuble sis 69, rue de la Pompe, à Paris, appartenant à Denery, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 27 septembre 1941).

M. Dethon, 18, rue de Maistre, à Paris, pour l'immeuble sis 194, rue de la République, à Saint-Mandé, appartenant à veuve Lipcnitz, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 5 septembre 1941).

M. Dorléans, 65, rue de Montparnasse, à Paris, pour l'immeuble sis 23, rue de Jussieu, à Paris, appartenant au docteur Weil, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 8 octobre 1941).

M. Feuillade de Chauvin, 15, avenue Larcher, à Chatou, pour l'immeuble sis 6, rue Bellanger, à Neuilly, appartenant à veuve Arthur Berger, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 1er août 1941).

M. Fontana, 21, rue Descartes, à Paris, pour:

Immeuble sis 80, rue Michel-Ange, à Paris, appartenant à Bernard, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 25 août 1941);
Immeuble sis 40, avenue du Président-Wilson, à Paris, appartenant aux consorts Lang, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 15 septembre 1941).

M. Gonthier de Vasse, 204, rue de Rivoli, à Paris, pour l'immeuble sis 15, passage Alexandrine, à Paris, appartenant à Bromberg, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 24 octobre 1941).

M. Guaspare, 13, rue Perdonnet, à Paris, pour l'immeuble sis 93, rue de la Folie-Méricourt, à Paris, appartenant à veuve Hunger, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 2 juillet 1941).

M. Gueury, 44, boulevard de la Bastille, à Paris, pour:

Immeuble sis 11, rue des Petites-Ecuries, à Paris, appartenant à Mme Weill-Mantou, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 20 septembre 1941);
Immeuble sis 57, rue de Flandre, à Paris, appartenant à Skaki, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 20 septembre 1941).

M. Hauducœur, 46, boulevard Emile-Augier, à Paris, pour:

Immeuble sis 17, rue des Petits-Carreaux, à Paris, appartenant à Schulmann, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 2 juillet 1941);
Immeuble sis 171, rue Lafayette, à Paris, appartenant à Leib, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 20 septembre 1941).

M. Helle, 29, avenue Junot, à Paris, pour l'immeuble sis 259, boulevard Ornano, à Saint-Denis, appartenant à L. et V. Rachline, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 15 décembre 1941).

M. Lebraud, 42, quai de Passy, à Paris, pour:

Immeuble sis 18, rue Louis-David, à Paris, appartenant à Pierre Wahl, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 3 mars 1942);
Immeuble sis 9, rue Morand, à Paris, appartenant à Cohen, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 31 juillet 1941).

M. Legrain, 65, rue des Dames, à Paris, pour l'immeuble sis 2, rue Chauveau-Lagarde, à Paris, appartenant à Elbert, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 8 juillet 1941).

M. Lenoir, 22, avenue de Neuilly, à Neuilly, pour l'immeuble sis 21, rue des Gobelins, à Paris, appartenant à Cerf (Eugène), même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 1er août 1941).

M. Lentz, 3, boulevard Jean-Jaurès, à Boulogne-sur-Seine, pour l'immeuble sis 19, rue E.-Berthon, à Saint-Ouen, appartenant à David Haim, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 4 septembre 1941).

M. Macre, 41, rue de Boulainvilliers, à Paris, pour l'immeuble sis 21, rue de Longchamp, à Paris, appartenant à Raymond Mary, 3, avenue d'Orsay, à Paris, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 9 octobre 1941).

M. de Montry, 4, rue Théodule-Ribot, à Paris, pour:

Immeuble sis 5, rue Caron, à Paris, appartenant à Dobronchkess, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 21 novembre 1941);

Immeuble sis 37, rue du Ranelagh, à Paris, appartenant à Samuel, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 9 octobre 1941).

M. Moussu, 39, rue de Grenelle, à Paris, pour:

Immeuble sis 38, rue de Maubeuge, à Paris, appartenant à Schillio, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 11 décembre 1941);

Immeuble sis 11, rue Gustave-Courbet, à Paris, appartenant à Lévy, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 3 octobre 1941).

M. Nicolle, 88, rue de Rennes, à Paris, pour:

Immeuble sis 9, rue des Quatre-Fils, à Paris, appartenant à Tenessmann, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 9 septembre 1941);

Immeuble sis 122, rue Caulaincourt, à Paris, appartenant à Tenessmann, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 9 septembre 1941);

Immeuble sis 11, rue de Buci, à Paris, appartenant à Tenessmann, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 9 septembre 1941).

M. Le Pelletier, 5, rue Saint-Augustin, à Paris, pour l'immeuble sis 105, rue Réaumur, à Paris, appartenant à Bernheim frères, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 20 novembre 1941).

M. Ploton, 9, rue Pasteur, à Garches, pour:

Immeuble sis 52, avenue de Neuilly, à Neuilly, appartenant à Rehns, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 19 juillet 1941);

Immeuble sis 68, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris, appartenant à Rehns, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 19 juillet 1941);

Immeuble sis 7, boulevard Morland, à Paris, appartenant à Michel Alfred, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 2 septembre 1941).

M. Raynaud, 76, rue de la Tour, à Paris, pour l'immeuble sis 18, rue Mjollis, à Paris, appartenant à Garelik (Samuel), même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 8 juillet 1941).

M. Regelsperger, 74, rue Taitbout, à Paris, pour l'immeuble sis 18, rue Franklin, à Paris, appartenant à Hirschfeld, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 8 juillet 1941).

M. Rimbert, 13, rue Le Verrier, à Paris, pour le terrain sis à Cachan, appartenant à Rottenberg, 96, avenue Jean-Jaurès, à Paris, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 5 septembre 1941).

M. Sisteron, 5, rue Alexandre-Cabanel, à Paris, pour l'immeuble sis 24, rue Jules-Vallès, à Paris, appartenant à Liberman-Fischel, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 8 décembre 1941).

M. Stephani, 14, avenue du Clos-Toutain, à Vaucresson, pour l'immeuble sis 123, rue de Turenne, à Paris, appartenant à Lévy, même adresse ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 3 octobre 1941).

M. Thorel, 22, rue Geoffroy-Lasnier, à Paris, pour:

Immeuble sis 42, rue de Flandre, à la Courneuve, appartenant à A. Klebanoff, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 31 juillet 1941);

Immeuble sis 4, rue des Archives, à Paris, appartenant à Klaimberg, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 28 juillet 1941).

M. Vaillant, 143, boulevard Ornano, à Saint-Denis, pour l'immeuble sis 8, rue du Chevalier-de-la-Barre, appartenant à Pliner (Israël), même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 14 novembre 1941).

M. Vaudey, 19, rue du Rocher, à Paris, pour l'immeuble sis 54-56, quai de la Râpée, à Clamart, appartenant à Mlle Lievre, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 1er août 1941).

M. De Vaureix, 8, rue Lagarde, à Paris, pour l'immeuble sis 104, rue de la Faisanderie, à Paris, appartenant à Nalanson, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 28 juillet 1941).

Fait à Paris, le 23 avril 1942

Pour le secrétaire d'Etat à la production industrielle et par délégation:

Le conseiller d'Etat secrétaire général de l'industrie et du commerce intérieur,

BICHELONNE.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

Vu la loi du 10 septembre 1940 prévoyant la nomination d'administrateurs provisoires des entreprises privées de leurs dirigeants;

Vu le décret du 16 janvier 1941;

Vu les arrêtés des 28 janvier 1941, 4 mars 1941, 10 mars 1941, 12 mars 1941, 3 avril 1941, 11 avril 1941, 17 avril 1941, 19 avril 1941, 3 mai 1941, 9 mai 1941, 16 mai 1941, 23 mai 1941, 26 janvier 1942, 2 mars 1942, 7 mars 1942,

Arrête:

Article unique. — Les dispositions des arrêtés des 28 janvier 1941, 4, 10, 12 mars 1941, 3, 11, 17, 19 avril 1941, 3, 9, 16, 23 mai 1941, 26 janvier 1942, 2 et 7 mars 1942, sont rapportées en ce qui concerne les nominations des administrateurs provisoires dont les noms suivent:

M. Besson, 23, rue Brunel, à Paris, pour l'entreprise Société auxiliaire de représentation, 23, boulevard des Italiens, à Paris (*Journal officiel* du 24 avril 1941, arrêté du 17 avril 1941, p. 1748).

M. Dunand, 352, rue Saint-Honoré, à Paris, pour les entreprises:

Société Guttmann, 27, rue Marbeuf, à Paris (*Journal officiel* du 15 avril 1941, arrêté du 3 avril 1941, p. 1628);

Daub, 22, rue Godot-de-Mauroy, à Paris (*Journal officiel* du 26 mai 1941, arrêté du 16 mai 1941, p. 2197);

Th. Butterfass, 4, rue Richepanse, à Paris (*Journal officiel* du 26 mai 1941, arrêté du 16 mai 1941, p. 2197);

Société Abusch frères, 8, rue de Castiglione, à Paris (*Journal officiel* du 26 mai 1941, arrêté du 16 mai 1941, p. 2197);

Witelson et Willy, 8, rue de l'Arcade, à Paris, (*Journal officiel* du 15 avril 1941, arrêté du 3 avril 1941, p. 1629);

Kustlinger et Ferver, 7, rue du Mont-Thabor, à Paris (*Journal officiel* du 26 mai 1941, arrêté du 16 mai 1941, p. 2197);

Gurdo et Gauchinow, 69, rue Caumartin, à Paris (*Journal officiel* du 15 avril 1941, arrêté du 3 avril 1941, p. 1629);

Galdinberg, 12, rue Caumartin, à Paris (*Journal officiel* du 4 juin 1941, arrêté du 23 mai 1941, p. 2325);

Grundland, 36, rue Vignon, à Paris (*Journal officiel* du 4 juin 1941, arrêté du 23 mai 1941, p. 2325);

Goldman, 101, boulevard Haussmann, à Paris (*Journal officiel* du 4 juin 1941, arrêté du 23 mai 1941, p. 2325).

M. Reydet, 34, rue de Malte, à Paris, pour l'entreprise Société Napoléon Alexandre et Chedeville, 88, rue Lafayette, à Paris (*Journal officiel* du 24 avril 1941, arrêté du 17 avril 1941, p. 1748).

M. Thevenot, 71, boulevard Barbès, à Paris, pour les entreprises:

Vargon « Reo », 10, rue de la Fidélité, à Paris (*Journal officiel* du 16 mars 1941, arrêté du 10 mars 1941, p. 1192);

Zarembovitch, 61, boulevard de Strasbourg, à Paris (*Journal officiel* du 16 mars 1941, arrêté du 10 mars 1941, p. 1192);

Franckblum, 36, boulevard Ornano, à Paris (*Journal officiel* du 16 mars 1941, arrêté du 10 mars 1941, p. 1192).

M. Texier, 9, rue Manin, à Paris, pour les entreprises:

Helladbrang, 38, rue de Turbigo, à Paris (*Journal officiel* du 26 mai 1941, arrêté du 16 mai 1941, p. 2197);

Le Super, 162, rue Saint-Martin, à Paris (*Journal officiel* du 19 mai 1941, arrêté du 9 mai 1941, p. 2113);

Max et Barlieu, 3, rue d'Hauteville, à Paris (*Journal officiel* du 4 juin 1941, arrêté du 23 mai 1941, p. 2324).

M. Suret, 125, boulevard Diderot, à Paris, pour l'entreprise Robin, 177, rue Saint-Denis, à Paris (*Journal officiel* du 4 juin 1941, arrêté du 23 mai 1941, p. 2324).

M. Roussel (Paul), 25, boulevard Arago, à Paris, pour l'entreprise Boyer (André) (Levy successeur), 25, boulevard Arago, à Paris (*Journal officiel* du 7 février 1941, arrêté du 28 janvier 1941, p. 610).

M. Eymonaud, 27, rue des Buttes-Montmartre, à Paris, pour les entreprises:

Cohen (M.), 24, rue Chauchat, à Paris (*Journal officiel* du 17 mars 1941, arrêté du 12 mars 1941, p. 1205);

Blanchild (B.), 81, rue de Clichy, à Paris (*Journal officiel* du 7 mars 1941, arrêté du 12 mars 1941, p. 1205);

Gross (H.), Musée du mobilier, à Paris (*Journal officiel* du 17 mars 1941, arrêté du 12 mars 1941, p. 1205);

Perez (M.), 32, place Saint-Georges, à Paris (*Journal officiel* du 17 mars 1941, arrêté du 12 mars 1941, p. 1205);

Missistrauss (H.), 60, rue Saint-Lazare, à Paris (*Journal officiel* du 17 mars 1941, arrêté du 12 mars 1941, p. 1205);

Bernheim (Lucien), 84, rue d'Amsterdam, à Paris (*Journal officiel* du 17 mars 1941, arrêté du 12 mars 1941, p. 1205).

M. Lacorne, 6 rue d'Uzès, à Paris, pour l'entreprise Berthe fils et Cie, 11, rue Saint-Augustin, à Paris (*Journal officiel* du 4 juin 1941, arrêté du 23 mai 1941, p. 2326).

M. Dubois, 18, rue de Montmorency, à Paris, pour l'entreprise Fridmann (L.), 54, rue Vavin, à Paris (*Journal officiel* du 26 avril 1941, arrêté du 19 avril 1941, p. 1785).

M. Declaron, 112, boulevard de Rochechouart, à Paris, pour l'entreprise Weil-Tardy et Cie, 10, rue Vivienne, à Paris (*Journal officiel* du 4 juin 1941, arrêté du 23 mai 1941, p. 2323).

M. Cote (Marcel), 55, rue de Ménilmontant, à Paris, pour l'entreprise Kimmel, 22, avenue de la Porte-de-la-Villette, à Paris (*Journal officiel* du 18 avril 1941, arrêté du 11 avril 1941, p. 1672).

M. Caillère, 79, avenue des Chèvrefeuilles, à Montfermeil (Seine-et-Oise), pour l'entreprise Lilienfeld, 184, rue de Paris, à Noisy-le-Sec (*Journal officiel* du 15 avril 1941, arrêté du 3 avril 1941, p. 1628).

M. Volle (René), 10, rue Poussin, à Paris, pour l'entreprise Mosserel, 69, avenue des Ternes, à Paris (*Journal officiel* du 16 mars 1941, arrêté du 10 mars 1941, p. 1191).

M. Lallement, 48, avenue de la Porte-de-Villiers, à Levallois-Perret, pour l'entreprise Ateliers Brillie, 46, avenue de la Porte-de-Villiers, à Levallois-Perret (*Journal officiel* du 11 mai 1941, arrêté du 3 mai 1941, p. 2010).

M. Derouard, 80, boulevard de Sébastopol, à Paris, pour l'entreprise Magneta, 80, boulevard de Sébastopol, à Paris (*Journal officiel* du 29 avril 1941, arrêté du 19 avril 1941, p. 1840).

M. Daix (André), 17, avenue Victor-Hugo, à Paris, pour l'entreprise Kalmowicz « Régine »,

43, rue des Batignolles, à Paris (*Journal officiel* du 17 mars 1941, arrêté du 12 mars 1941, p. 1205).

M. Gelly (Emile), 159, rue de la Convention, à Paris, pour l'entreprise Konetzer, rue Bisson, 38, à Paris (*Journal officiel* du 17 mars 1941, arrêté du 12 mars 1941, p. 1205).

M. Georges Ridel, 83, rue Pierre-Demours, à Paris, pour les entreprises:

Navarro Labro (Maurice), 177, rue Saint-Honoré, à Paris (*Journal officiel* du 16 mars 1941, arrêté du 4 mars 1941, p. 1194).

Levy (Maurice), 350, rue Saint-Honoré, à Paris (*Journal officiel* du 16 mars 1941, arrêté du 4 mars 1941, p. 1194).

M. Renaud (Lucien), 7, avenue Emile-Deschanel, à Paris, pour l'entreprise Benveniste frères, 1, rue Saint-Fiacre, à Paris (*Journal officiel* du 16 mars 1941, arrêté du 4 mars 1941, p. 1194).

M. Touze, 51, rue des Francs-Bourgeois, à Paris, pour les entreprises:

Fourmann, 12, rue de Maistre, à Paris (*Journal officiel* du 16 mars 1941, arrêté du 10 mars 1941, p. 1193).

Leiba, 8, rue de Maistre, à Paris (*Journal officiel* du 16 mars 1941, arrêté du 10 mars 1941, p. 1193).

M. Masson, 3, place Saint-Michel, à Paris, pour l'entreprise Société Jacob, 174, rue Cardinet, à Paris (*Journal officiel* du 26 mai 1941, arrêté du 16 mai 1941, p. 2197).

M. Morron (André), 75, avenue de Villiers, à Paris, et 5, rue La Boétie, pour l'entreprise Cinétax Pigalle, 34, boulevard de Clichy, à Paris (*Journal officiel* du 30 janvier 1942, arrêté du 26 janvier 1942, p. 430).

M. Delmas, 6 *bis*, rue Galvani, à Paris, pour l'entreprise Tapis Vidal, 3 et 5, rue La Boétie, à Paris (*Journal officiel* du 30 janvier 1942, arrêté du 26 janvier 1942, p. 428).

Mme de Villiers, 73, rue de l'Abbé-Groult, à Paris, pour l'entreprise Barda, 54, rue du Faubourg-Saint-Denis, à Paris (*Journal officiel* du 10 mars 1942, arrêté du 2 mars 1942, p. 982).

M. Jacquelin, 3, rue Laffitte, à Paris, pour l'entreprise Leapilus, 3, rue Basfroi, à Paris (*Journal officiel* du 12 mars 1942, arrêté du 7 mars 1942, p. 1006).

Fait à Paris, le 21 avril 1942.

Pour le secrétaire d'Etat à la production industrielle et par délégation:

Le conseiller d'Etat secrétaire général de l'industrie et du commerce intérieur,
BICHELONNE.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er avril 1942: page 1264, 1re colonne, lire: « Gaston Haberfeld », au lieu de: « Gaston Habecfeld »; lire: « Wodincki », au lieu de: « Wodnicki »; lire: « 4, rue Saint-Mathieu », au lieu de: « 4, rue Saint-Martin »; 2e colonne, lire: « affaire Croitoriu », au lieu de: « affaire Crotiorin »; lire : « affaire Ciesnky », au lieu de: « affaire Cizinski »; 3e colonne, lire: « Barland (Srul) », au lieu de: « Barland (Sru!) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 avril 1942, page 1278, 1re colonne, lire: « immeuble sis 72, avenue de La Bourdonnais », au lieu de: « immeuble sis 70, avenue de La Bourdonnais ».

Comité général d'organisation de l'industrie du cuir.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

Vu l'arrêté du 11 septembre 1941 prévoyant la constitution de conseils consultatifs tripartites,

Décide:

Article unique. — Sont nommés membres du conseil consultatif tripartite constitué auprès du comité général d'organisation de l'industrie du cuir:

Délégués patronaux.

M. Mersch (Jean), tanneur, membre du comité d'organisation professionnelle, président du centre des jeunes patrons, membre de la commission consultative du comité de la tannerie-mégisserie, 17, rue du Paroy, Gentilly (Seine).

M. Beny (Félix), directeur général des anciens établissements Combe, vice-président du syndicat général des cuirs et peaux de France, membre de la commission consultative du comité de la tannerie-mégisserie, ancien prisonnier de guerre, libéré après un an de captivité en Allemagne, 156, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris.

M. Hunebelle, président du syndicat de la chaussure, place Parmentier, Amiens (Somme).

M. Dufau, artisan maroquinier, 19, rue Greneta, Paris (2e).

Délégués des cadres.

M. Comte (Henri), trésorier de l'association française des chimistes du cuir, société Rapidase, 31, rue de la Gare, Lyon-Vaise (Rhône).

M. Brechon (Auguste), chef de coupe, 7, avenue Saint-Donat, à Romans (Drôme), syndicat des techniciens et employés des industries du cuir de Romans.

M. Guérin (André), syndicat des employés de commerce (ex.-C. F. T. C.), 25, rue de la Collégiale, Paris.

M. Quercy (Georges), secrétaire adjoint de la fédération nationale des cuirs et peaux (ex.-C. S. P. F.), en formation au 1er septembre 1939.

Délégués ouvriers.

M. Chevallier (Augustin), ouvrier aux tanneries d'Yzeure, secrétaire du syndicat des cuirs et peaux de Moulins (Allier), (ex.-C. G. T.), rue Lausselat, à Yzeure, par Moulins (Allier).

M. Monjols, secrétaire de la fédération (ex.-C. F. T. C.), à Millau (Tarn).

M. Jeannot (Robert), secrétaire de la fédération nationale ouvrière des cuirs et peaux (ex.-C. G. T.), 213, rue Lafayette, Paris.

M. Sautour (Aimé), ouvrier en chaussures, (C. G. T.), 6, cité Léon-Betoulle, à Limoges.

Fait à Paris, le 28 avril 1942.

JEAN BICHELONNE.

Commission d'homologation des véhicules électriques.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

Vu l'arrêté ministériel du 19 juillet 1941 portant réglementation de la construction et de l'homologation des véhicules électriques (*Journal officiel* du 14 septembre 1941), désignant les personnalités composant la commission d'homologation,

Décide:

Article unique. — Sont désignés pour faire partie de la commission d'homologation des véhicules électriques:

M. Bouchon (Maurice), ingénieur des arts et manufactures, directeur général de la société pour le développement des véhicules électriques, Paris.

M. Schmitt (Jean), ingénieur E. T. P., chef du service automobile de la société L'Energie industrielle, Paris.

Fait à Paris, le 29 avril 1942.

Le secrétaire général assurant les fonctions de secrétaire d'Etat à la production industrielle,
JEAN BICHELONNE.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COMMUNICATIONS

Décret n° 226 du 26 janvier 1942 portant admissions à la retraite (administration centrale des postes, télégraphes et téléphones).

Par décret en date du 26 janvier 1942, pris en application des lois du 14 avril 1924 portant réforme du régime des pensions civiles et des pensions militaires et du 18 août 1936 concernant les mises à la retraite par ancienneté, ont été admis à la retraite: MM. Briois, directeur du budget et de la comptabilité, et Selme, directeur de la caisse nationale d'épargne, des chèques postaux et des articles d'argent.

Comité d'organisation professionnelle de l'industrie hôtelière.

Le secrétaire d'Etat aux communications et le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,

Vu la loi du 16 août 1940 concernant l'organisation provisoire de la production industrielle;

Vu le décret du 27 août 1941 relatif au financement des dépenses du comité d'organisation professionnelle de l'industrie hôtelière,

Arrêtent:

Art 1er. — Les taux des cotisations instituées par le décret du 27 août 1941 sont fixés, pour l'année 1942, aux chiffres ci-après:

Sur la tranche du chiffre d'affaires annuel de 0 à 1 million de francs: 1 p. 1000.

Sur la tranche du chiffre d'affaires annuel supérieur à 1 million de francs: 2 p. 1000.

Le minimum de la cotisation due pour 1942 est fixé à 100 fr.

Art. 2. — La cotisation minimum de 100 fr. devra être obligatoirement versée à la caisse autonome de recouvrement des comités d'organisation dans le délai d'un mois après la parution du présent arrêté.

Le complément de la cotisation sera exigible aux dates ci-après:

La fraction afférente au chiffre d'affaires du premier semestre sera exigible à partir du 1er octobre 1942;

Le surplus afférent au chiffre d'affaires du deuxième semestre et dont le taux sera calculé, conformément à l'article 2 du décret du 27 août 1941, d'après le chiffre des affaires réalisées depuis le 1er janvier 1942, sera exigible à partir du 1er janvier 1943.

Fait à Vichy, le 13 avril 1942.

Le secrétaire d'Etat aux communications,
JEAN BERTHELOT.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Indemnités allouées au personnel des services extérieurs des postes, télégraphes et téléphones à des titres divers.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et le secrétaire d'Etat aux communications,

Vu la loi du 1er décembre 1940 modifiant l'article 9 de la loi du 18 octobre 1919;

Vu le décret du 6 janvier 1931 fixant les taux et conditions d'attribution des indemnités allouées au personnel des services extérieurs des postes, télégraphes et téléphones à des titres divers et les décrets et arrêtés subséquents notamment le décret du 6 mars 1934;

Sur la proposition du secrétaire général des postes, télégraphes et téléphones,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le tableau figurant à l'article 1er du décret du 6 janvier 1931, déjà modifié par les décrets des 18 juillet et 27 septembre 1931, 23 mai, 17 août et 25 août 1932, 22 mai 1933, 6 mars et 27 décembre 1934, 31 décembre 1936, 22 juillet 1938 et par l'arrêté du 16 décembre 1941, est à nouveau modifié comme suit:

GRADES OU FONCTIONS	NATURE de l'indemnité.	TAUX de l'indemnité.	OBSERVATIONS
	francs.	francs.	
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
V. — *Gérance et responsabilité, responsabilité pécuniaire.*			
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Comptable centralisateur régional:			
a) De la région de Paris.....	Indemnité de gérance et de responsabilité	8.000 »	
b) Des régions de Lyon, Marseille, Bordeaux et Lille.....	Idem	7.000 »	
c) Des autres régions.....	Idem	5.000 »	

Art. 2. — Le secrétaire général des postes, télégraphes et téléphones est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 16 avril 1942.

Le secrétaire d'Etat aux communications,
JEAN BERTHELOT.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Indemnité pour service à la mer allouée au personnel administratif des postes, télégraphes et téléphones.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et le secrétaire d'Etat aux communications,

Sur la proposition du secrétaire général des postes, télégraphes et téléphones,

Vu la loi du 1er décembre 1940 modifiant l'article 9 de la loi du 18 octobre 1919;

Vu le décret du 28 juillet 1938 modifiant le décret du 6 janvier 1931 fixant les taux et les conditions d'attribution des indemnités allouées au personnel embarqué à bord des navires câbliers;

Vu le décret du 14 avril 1940 étendant le bénéfice de la majoration de 70 p. 100 de l'indemnité pour service à la mer, pendant la durée des hostilités, à toutes les journées de navigation effective en dehors de la Méditerranée ou des rades et des ports fermés;

Vu l'arrêté du 11 février 1941 étendant le bénéfice des dispositions du décret du 14 avril 1940 à toute journée de navigation effective en Méditerranée en dehors des rades et des ports fermés,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les taux de l'indemnité pour service à la mer, fixés par décret du 28 juillet 1938, sont portés aux taux suivants pour le personnel titulaire, à l'exclusion de tout autre, de l'administration des postes, télégraphes et téléphones embarqué à bord des navires câbliers:

Ingénieur en chef.....	130 fr.
Ingénieur ordinaire, inspecteur.....	100
Rédacteur, contrôleur, contrôleur adjoint, commis principal, commis.....	80
Conducteur des travaux, chef d'équipe soudeur.....	60

Art. 2. — La majoration de 70 p. 100, dans les conditions fixées par les décrets des 28 juillet 1938, 14 avril 1940 et par l'arrêté du 11 février 1941, demeure calculée sur le taux de base fixé à l'article 1er ci-dessus.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté auront effet à compter du 1er avril 1942.

Fait à Vichy, le 16 avril 1942.

Le secrétaire d'Etat aux communications,
JEAN BERTHELOT.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Fonds de concours.

Par arrêté du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et du secrétaire d'Etat aux communications en date du 16 avril 1942, il a été ouvert au secrétaire d'Etat aux communications, au titre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones, sur l'exercice 1942, les crédits ci-après:

Première section.	francs.
Chap. 18. — Services extérieurs. — Rétribution du personnel auxiliaire temporaire.....	353.167 50
Chap. 20. — Indemnités éventuelles et spéciales.....	520.779 40
Chap. 30. — Services extérieurs. — Chauffage et éclairage. — Mobilier. — Fournitures.....	227.898 »
Chap. 32. — Travaux confiés à l'Imprimerie nationale.....	1.726 »
Chap. 35. — Matériel électrique	1.098.673 70
Chap. 36. — Rattachement des abonnés au téléphone et travaux d'extension s'y rapportant.....	419.005 »
Chap. 37. — Transport des correspondances, du matériel et du personnel	160.617 10
Total de la première section.	2.781.866 70
Deuxième section.	
Chap. 55. — Exécution des travaux. — Rétribution de la main-d'œuvre exceptionnelle.....	268.062 »
Chap. 57. — Travaux de programme. — Bâtiments.....	510.711 »
Chap. 62. — Travaux complémentaires de premier établissement. — Matériel électrique et radioélectrique	556.861 »
Total de la deuxième section.	1.335.634 »
Total général.....	4.117.500 70

Il est pourvu aux dépenses autorisées par l'arrêté interministériel précité au moyen de ressources spéciales constatées au titre de fonds de concours et de remboursement d'avances dans les caisses des receveurs des postes, télégraphes et téléphones.

Par arrêté du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et du secrétaire d'Etat aux communications en date du 16 avril 1942, il a été ouvert au secrétaire d'Etat aux communications, au titre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones, sur l'exercice 1942, les crédits ci-après:

Première section.	francs.
Chap. 18. — Services extérieurs. — Rétributions du personnel auxiliaire temporaire.....	304.699 »
Chap. 20. — Indemnités éventuelles et spéciales.....	587.748 »
Chap. 30. — Services extérieurs. — Chauffage et éclairage. — Mobilier. — Fournitures.	6.840 »
Chap. 32. — Travaux confiés à l'Imprimerie nationale.....	1.686 »
Chap. 35. — Matériel électrique	1.046.369 »
Chap. 36. — Rattachement des abonnés au téléphone et travaux d'extension s'y rapportant.....	268.027 »
Chap. 37. — Transport des correspondances, du matériel et du personnel	151.016 »
Total de la première section.	2.366.384 »
Deuxième section.	
Chap. 55. — Exécution des travaux. — Rétribution de la main-d'œuvre exceptionnelle....	403.229 »
Chap. 57. — Travaux de programme. — Bâtiments.....	226.436 »
Chap. 62. — Travaux complémentaires de premier établissement. — Matériel électrique et radioélectrique	800.670 »
Total de la deuxième section.	1.430.335 »
Total général.....	3.796.719 »

Il est pourvu aux dépenses autorisées par l'arrêté interministériel précité au moyen de ressources spéciales constatées au titre de fonds de concours et de remboursement d'avances dans les caisses des receveurs des postes, télégraphes et téléphones.

Services extérieurs des postes, télégraphes et téléphones.

Par arrêté en date du 28 avril 1942, M. Gauthier, sous-ingénieur à Bordeaux, a été mis à la disposition du ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, pour le Maroc.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'agriculture et du ravitaillement.

Avis aux exportateurs de fruits à destination de la Suisse.

Les exportateurs de fruits à destination de la Suisse sont avisés que pour les exportations qui seront faites au cours des trois derniers trimestres 1942 une autorisation globale d'exportation sera délivrée au groupement des fruits et légumes, 18, rue du Maréchal-Joffre, à Vichy. Ils devront, à cet effet, adresser leur demande d'exportation avant la fin du premier mois de chaque trimestre à ce groupement, qui les avisera des quantités qu'ils auront la possibilité d'exporter pendant le trimestre envisagé. Celles-ci seront comptées au fur et à mesure des expéditions sur l'autorisation globale délivrée au groupement, ces expéditions se feront exclusivement par Bellegarde.

Le groupement fera connaître, d'autre part, aux exportateurs, les modalités d'exécution applicables à ces exportations dans le cadre de l'accord de clearing franco-suisse du 23 octobre 1940.

Vichy — Imprimerie spéciale

Le Directeur des Journaux officiels:
R. BATON-TARON